

<p style="text-align: center;">Conférence Nationale du Sport 20 novembre 2008</p>

Très heureux d'y participer et de représenter Jacques PELISSARD.

Aujourd'hui, c'est la 1^{ère} conférence nationale du sport.

L'objectif principal : échanger sur la gouvernance et le fonctionnement du sport en France. C'est un engagement pris par le CNOSF dans son livre blanc : la raison du « plus sport ». Il est respecté. Je vous en félicite.

Il est vrai que le CNOSF, qui regroupe 175.000 associations, 2 millions de dirigeants, 17 millions de licenciés, est bien placé pour une telle organisation.

Concernant l'A.M.F., elle regroupe 33.000 communes + des EPCI de toutes tailles, de toutes sensibilités, avec des moyens différents mais qui font beaucoup pour le sport.

Aujourd'hui, les collectivités locales sont propriétaires de 80 % des équipements sportifs ouverts au public, aux associations, aux scolaires. Certaines ont des compétences particulières, les départements mais surtout les communes.

Je fus Rapporteur Général du Budget de la Jeunesse et des Sports. Il est difficile de connaître la part respective des dépenses : Etat (0,29 % du budget), dépenses des collectivités locales en faveur du sport ⇒ 9,1 M€ en 2005 (communes et groupements : 8 M€) : 53 % en fonctionnement et 47 % en investissement. Equipements, subventions aux associations, soutien à de nombreuses manifestations sportives. En 2005, Départements : 700 m€, Régions : 380 m€.

Au total en 2005 : Communes : 3,760 m€ d'Investissements
 Départements : 322
 Régions : 152

+ EPCI : fonds de concours : équipements supplémentaires pour les communes mais problème de la prise de compétences.

Les maires regrettent beaucoup les contraintes en matière de normes. C'est important pour la sécurité, mais il y a aussi celles provenant des fédérations ou ligues, dans le cadre de l'homologation des équipements + AFNOR, Europe...

Aujourd'hui, le recensement des équipements sportifs est terminé : cartographie des 305.000 équipements, caractéristiques techniques, niveaux d'homologation, accès, gratuité...

Ce problème des normes a fait l'objet d'un rapport de la MEC avec Henri Nayrou en mai 2005. 20 propositions ont été faites

Un guide pratique a été édité à l'attention des maires.

Il faut souligner le dialogue entre les maires et les responsables sportifs ⇨ accord cadre AMF/FFF du 22 janvier 2008 ⇨ utilisation des terrains de football en périodes d'intempéries (respect des arrêtés de non praticabilité car celui de 1986 soulevait des difficultés).

Utilisation des salles de sport, pas de limites à certains sports.
Sécurité des cages de but.